



---

CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Décision du 12 octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**  
**PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Organisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle pour un public de mineurs et de jeunes majeurs, sous-main de justice - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Protection Judiciaire de la jeunesse**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :  
Autres domaines :

- *Conventions ne portant pas sur les domaines exclus du champ des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au Budget ;*

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière d'insertion professionnelle, d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, et qu'à ce titre, elle propose d'organiser une offre de formation dans le but d'aider des mineurs et jeunes majeurs, sous-main de justice, à acquérir des compétences sociales, scolaires et professionnelles.

Vu la convention correspondante, ci-annexée ;

Décision du 12 octobre 2021

**OBJET : Organisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle pour un public de mineurs et de jeunes majeurs, sous-main de justice - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Protection Judiciaire de la jeunesse**

**APPROUVE**

Le partenariat avec la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour l'organisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle ;

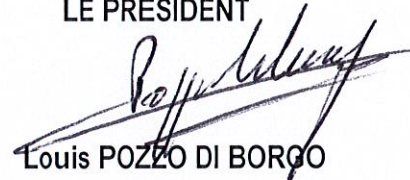
**DECIDE**

De signer la convention, ci-annexée, avec la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en prévision de la mise en place d'actions de formation et d'information en direction d'un public de mineurs et de jeunes majeurs, sous-main de justice, pour une durée de trois ans renouvelable une fois ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 OCT. 2021**  
et publication ou notification  
du **15 OCT. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora  DGHRAOUI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*